

ARRETE DU MAIRE n°18

**Portant sur une restriction de circulation « route barrée »
pour travaux de réfection de voirie rue de l'Armistice**

- Le Maire de Pierrefonds,
- Vu le Code des Collectivités,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction Municipale, livre I huitième partie signalisation temporaire, pris en vertu de son article I et approuvé par Arrêté Interministériel du 15 juillet 1974,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant : que pour permettre à l'entreprise EUROVIA Picardie Boulevard Henri Barbusse 60777 - Thourotte, de procéder à des travaux de réfection de voirie rue de l'Armistice (RD 973) à Pierrefonds, il y a lieu de prendre des mesures de restriction de circulation

ARRETE

Article 1^{er}.- A compter du 4 mars 2024 et jusqu'à la fin des travaux d'une durée de 2 mois et demi, la rue de l'Armistice sera interdite à la circulation entre le carrefour Zwingenberg et le camping de Pierrefonds.
L'interdiction de circulation ne s'appliquera pas aux riverains, aux transports scolaires et aux services (collectes des déchets, services de secours...).

Article 2^{ème}.- Une déviation sera mise en place selon le plan de déviation joint.

- Les poids lourds seront déviés par la RN 31 et la RN 2.
- Les véhicules légers seront déviés par la RD 335, la RN 31 et la RD 130.



Article 3^{ème}.- La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, titulaire des travaux.

Article 4^{ème}.- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Commandant de gendarmerie de Choisy-au-Bac
- L'UTD de Lassigny
- La DDT de l'Oise
- Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
- La DIR Nord
- L'Adjoint à la voirie,
- L'entreprise EUROVIA.
- Le service transports de la région Hauts de France
- Le SDIS de Compiègne
- Le centre de secours d'Attichy
- La CCLO
- Monsieur Le Maire de Cuise-la-Motte

Fait à Pierrefonds, le 27 février 2024

Le Maire,
Florence DEMOUY



Déviation VL par la RD335, RN31 et la RD130



Déviations Poids Lourds par la RN31 et RN2

